RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00097
Numéro SIREN : 452 492 457
Nom ou dénomination : ABC TEXTURE

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2014 sous le numéro de dépôt 2834

0410 97

**ABC TEXTURE SAS**
**SAS au capital de 80 000 €**
**Siège social : Rue Isaac Newton – 35800 DINARD**
**RCS Saint Malo 452 492 457**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO
DÉPÔT DU :
24 SEP. 2014
LE GREFFIER
N° 2014 A 2834

**Procès-verbal**

**de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés du 17 septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 17 septembre, à seize heures, les associés de la SAS ABC TEXTURE se sont réunis dans ses bureaux à Dinard sur convocation de la Présidente en date du 25 août 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, l'assemblée des associés est présidée par Mme Bourdin, Présidente d'ABC TEXTURE. M. Yves Bourdin étant absent non représenté et M. Pierre-Henry Mercier étant présent, la Présidente déclare que l'assemblée des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions relatives à l'ordre du jour à la majorité requise.

Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport de Gestion de la Présidente sur les comptes clos au 31 mars 2014 ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération de la Présidente ;
- Nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Questions diverses.

1. **Première résolution**

Après lecture du Rapport de Gestion sur les comptes arrêtes au 31 mars 2014 par la Présidente, ce rapport est approuvé par l'assemblée des associés tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. **Deuxième résolution**

La proposition d'affectation du résultat constaté au 31 mars 2014 proposée par la Présidente est approuvée par l'assemblée des associés telle qu'elle lui a été présentée, à savoir :

➢ Affectation de l'intégralité du résultat au poste Autres Réserves, soit 271 087.86 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. **Troisième résolution**

Conformément à l'article 18 des statuts, la rémunération de la Présidente est soumise à l'approbation des associés. La nouvelle rémunération proposée à compter du 1er avril 2014 est présentée aux associés présents au conseil. La nouvelle rémunération de la Présidente applicable à compter du 1er avril 2014 est approuvée par l'assemblée des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**4. <u>Quatrième résolution</u>**

En application des dispositions prévues aux articles L. 227-9-1 et R. 227-1 du Code du Commerce, la société doit nommer un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Il est proposé aux associés les nominations suivantes :

- La société AUDIT PARTENAIRES CONSEILS, SARL domiciliée 8, rue de Belle-Ile - 35760 SAINT-GREGOIRE, RCS RENNES B 504 090 457, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- M. Christophe LE MEUT, domicilié 7, avenue Charles Tillon - 35000 RENNES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. <u>Cinquième résolution</u>**

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare close la présente assemblée des associés à seize heures tente.

L. BOURDIN
Présidente

Y. BOURDIN

P.H. MERCIER